

Accueil Collectif de Mineurs extrascolaire sans hébergement



AVANT-PROPOS

Aujourd'hui, **dans les Alpes-Maritimes**, plusieurs dizaines de milliers d'enfants, citoyens de demain sont accueillis chaque année dans plus de **900 Accueils de Loisirs** et près de **500 séjours avec hébergement**.

L'ambition éducative y est ici, forte, affirmée et ambitieuse. Les animateurs volontaires et les professionnels de l'animation s'investissent pleinement pour faire de ces accueils des structures de qualité, épanouissantes pour l'enfant, développant dans un cadre sécurisé, leur socialisation, leur autonomie et les valeurs républicaines et **de citoyenneté**.

Fédérées au sein de la **Dynamique Azuréenne pour la Jeunesse** (D.A.J.), inscrite à ce titre au sein du **Schéma Départemental de Service aux Familles** (S.D.S.F.) liant les institutions du département autour des politiques de jeunesse, nos institutions, **la Direction Départementale de la Cohésion Sociale** (DDCS 06), **la Caisse d'Allocations Familiales** (CAF 06) et les **Fonds de Solidarité et de Promotion de la Vie Associative** (FSPVA 06), regroupement des grandes fédérations d'Éducation Populaire, œuvrent déjà chacune dans ses prérogatives pour la qualité des accueils. Aussi, portées par les **mêmes valeurs** de solidarité, de neutralité et de laïcité, elles souhaitent désormais **accompagner ensemble**, tous les acteurs de ce secteur, afin de valoriser les pratiques et enrichir la qualité éducative.

Cet accompagnement prend plusieurs formes et notamment celui de la mise en place sur le département des Alpes-Maritimes d'un **Label Qualité des ACM**, porté par le **collectif « Ensemble Sublimons l'Animation »** (ESA), association composée d'acteurs de terrain. Cette **démarche d'accompagnement** lui a été confiée par la Dynamique Azuréenne Jeunesse. Le portage du Label Qualité est réalisé par quatre partenaires au travers de la **Commission du Label**. La partie politique et financière, la cohésion et l'équité du Label sont assurées par la CAF 06, la DDCS 06 et le FSPVA 06. La partie technique est réalisée par le collectif ESA.

Ce Label Qualité vise avant tout la **progression de chacun et la valorisation des actions menées** dans les ACM. Il offrira notamment, à chaque structure entrée dans la démarche, un **accompagnement diversifié et adapté**. Il s'agit ici de promouvoir une **véritable démarche de progrès** instituée qui passera préalablement par une phase d'autoévaluation des structures souhaitant être labellisées.

C'est dans cet esprit, que la DDCS 06, la CAF 06 et le FSPVA 06 souhaitent être partenaires de ce label en participant et en accompagnant sa mise en œuvre, et en étant associés à la commission d'attribution du Label.

Notre ambition par cette implication, donner du poids à ce Label Qualité et créer ainsi, les conditions d'une **reconnaissance pleine et entière du rôle éducatif des Accueils Collectifs de Mineurs** pour les enfants et les jeunes accueillis.

Nous vous invitons ainsi à rentrer sans réserve dans cette offre de reconnaissance et de progression.

SOMMAIRE

CADRE DU LABEL QUALITE	1
PRÉAMBULE.....	2
OBJECTIFS.....	3
GÉNÉRALITÉS.....	3
ÉTAPES DE LA LABÉLLISATION.....	4
RAPPEL DES ÉTAPES DE LA LABÉLLISATION.....	8
SCORING.....	8
RAPPEL DES ÉTAPES DE LA LABÉLLISATION	10
ÉVALUATION.....	11
COMMISSION DU LABEL & ACCOMPAGNANTS	12
CONTACTS	12
FICHE DE RENSEIGNEMENTS	13
1. VOLET PÉDAGOGIQUE	15
ÉLABORATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE EN COHÉRENCE AVEC LE PROJET ÉDUCATIF ET EN CONCERTATION AVEC L'ÉQUIPE D'ANIMATION.....	16
OUTIL PÉDAGOGIQUE.....	18
TEMPS DE PRÉPARATION.....	20
ÉVALUATION DE L'ACTION.....	22
2. VOLET ENFANT & FAMILLE	25
ENFANT AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS.....	26
LIEN AVEC LES FAMILLES.....	28
ACCUEIL DE JEUNE PORTEUR DE HANDICAP OU A ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE	30
3. VOLET FORMATION	33
FORMATION CONTINUE DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION	34
ACCUEIL DES STAGIAIRES DE LA FORMATION.....	36
4. VOLET AMÉNAGEMENT, CRÉATIVITÉ & OUVERTURE	39
DÉCORATION & AMÉNAGEMENT DU SITE	40
DÉVELOPPEMENT DE LA CRÉATIVITÉ.....	42
ACCUEIL OUVERT SUR SON TERRITOIRE.....	44
5. VOLET ACTIONS SPÉCIFIQUES	47
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT.....	48
DÉVELOPPEMENT D'ACTION CITOYENNE.....	50
PRÉVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ.....	52
6. VOLET COMMUNICATION DU LABEL QUALITÉ.....	55
PROMOTION DU LABEL.....	56
7. VOLET RECHERCHE & INNOVATION	59
REMERCIEMENTS.....	62
ANNEXES.....	64
TABLEAU RÉCAPITULATIF DU SCORING.....	65
ATTESTATION SUR L'HONNEUR.....	66
RETOUR QUALITÉ.....	67

CADRE DU LABEL QUALITE

PRÉAMBULE

Le Label Qualité, est **un dispositif volontaire de démarche qualité, initié au sein de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)** au profit de l'action éducative et pédagogique vers les jeunes et leurs familles. Le label se veut être aussi initiateur d'**une démarche de progrès permanente** au sein de l'ACM.

La notion de démarche de progrès est essentielle dans la philosophie du Label Qualité, car c'est bien **l'entité qui définit ses objectifs**. Chaque entité a ses spécificités selon son statut juridique, son territoire d'implantation ou encore ses liens partenariaux noués. Pour ces raisons, **chaque entité se fixe sa dynamique** de démarche de progrès.

Le Collectif « Ensemble Sublimons l'Animation » propose une démarche de progrès. L'entité aussi peut initier sa propre démarche ou s'appuyer sur des tiers. La démarche de progrès proposée par le collectif est sur le site de l'ESA.

Le Label Qualité s'adresse à **tous les Accueils Collectifs de Mineurs déclarés à la DDSC du département**. Le Label Qualité est **délivré à chaque site** qui en fait la démarche, il n'est donc pas délivré à un organisateur. Le Label Qualité est applicable quelle que soit les caractéristiques de l'ACM : accueil de loisirs, séjour de vacances, point jeune, public, associatif ou public, de 3 à 17 ans, fixe ou itinérant, propriétaire, locataire ou usager de locaux...

Le Label Qualité **ne peut être demandé par une structure commerciale privée** (SA, SARL, EURL...). Les seuls statuts juridiques valides sont les différentes collectivités publiques (commune, communauté d'agglomération, EPIC...) et les entreprises relevant du statut de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives...).

Le Label Qualité peut être retiré si la commission du Label venait à constater des manquements graves aux principes du Label Qualité (maltraitance, plaintes, philosophie...).

Le Label Qualité est aussi en phase avec les différents types d'ACM. La **première version s'adresse exclusivement aux ACM extrascolaire en externat**. Les autres versions à venir concerneront les ACM périscolaire et les colonies de vacances. In fine, quel que soit le type d'ACM, il faut considérer un Label Qualité unique.

Le Collectif « Ensemble Sublimons l'Animation » porte et pilote le Label Qualité en partenariat avec : la Caisse d'Allocation Familiale des Alpes-Maritimes (CAF 06), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Alpes-Maritimes (DDSC 06) et le Fonds de Solidarité et de Promotion du Mouvement Associatif (FSPMA 06).

Le Collectif est, une structure associative, né du Forum Ouvert de l'Animation qui s'est tenu en octobre 2016 au fort de l'île Sainte Marguerite. Ce collectif s'est constitué en association. Les objectifs du projet associatif du collectif ESA sont : de mutualiser et promouvoir les pratiques, d'initier des démarches et des projets transversaux et d'appuyer les professionnels du territoire des Alpes-Maritimes.

OBJECTIFS

Ce Label Qualité poursuit **5 objectifs** :

- Initier une démarche de progrès permanente au sein de l'accueil collectif de mineurs ;
- Valoriser l'image des accueils collectifs de mineurs ;
- Assurer une qualité éducative et pédagogique par les éducateurs populaires vers les publics accueillis ;
- Améliorer l'intégration de l'accueil collectif de mineurs sur le territoire ;
- Faire travailler, dans la continuité, collectivement et transversalement une équipe (élus, direction, animation, technique) autour d'une démarche de progrès.

GÉNÉRALITÉS

Le Label Qualité se compose de **7 volets** divisés en **16 critères** et eux-mêmes subdivisés en **99 sous critères**. Pour sublimer chaque sous critère, le Collectif ESA propose un accompagnement spécifique, renvoie vers des formations ou encore s'appuie sur des outils potentiellement transférables élaborés par d'autres ACM. Ils se présentent de manière suivante :

1. Volet **pédagogique** (4 critères & 26 sous critères),
2. Volet **enfant et famille** (3 critères & 20 sous critères),
3. Volet **formation** (2 critères & 15 sous critères),
4. Volet **aménagement, créativité & ouverture** (3 critères & 16 sous critères),
5. Volet **actions spécifiques** (3 critères & 16 sous critères),
6. Volet **communication du Label Qualité** (1 critère & 6 sous critères),
7. Volet **recherche & innovation** (Pas de nombre de critère & sous critère défini).

Sur la **page de gauche**, chaque critère comporte des sous critères présentés sous forme de tableau. Le tableau comporte 5 grandes colonnes :

- Une colonne de classification,
- La description du sous critère,
- L'élément de preuve permettant de justifier le sous critère. Des éléments de preuve sont demandés mais l'ACM peut en fournir d'autres en complément de ceux proposés. Il faut numéroter sur l'élément de preuve le numéro de cet élément. Il faudra noter ce numéro dans la colonne élément de preuve,
- Le scoring noté de 0 à 3 points,
- Des outils favorisant la démarche. En cas de difficulté, les accompagnants ou la commission peuvent soumettre à l'ACM de s'appuyer sur un des outils pour sublimer le sous critère (formation, accompagnement renforcé...).

Sur la **page de droite** se trouve un espace observation(s) et commentaire(s), également au pied de cette page, un récapitulatif synthétisant :

- La date (à inscrire) à laquelle le scoring est validé,
- Le scoring total pour chaque phase,
- Les signatures du directeur de l'ACM, du représentant légal (élu de l'organisation publique ou privée) et du représentant de la commission du Label Qualité.

ÉTAPES DE LA LABÉLISATION

La demande de labellisation se déroule en **3 grandes parties** :

- L'autoévaluation (phase 1),
- Le renforcement (phase 2) ;
- La confirmation (phase 3).

Durant les 3 phases, l'ACM et son équipe **décident communément des objectifs à se fixer**. L'équipe éducative peut faire le choix de l'impasse sur certains sous critères en parti ou tout au long de la démarche.

Les accompagnants ne peuvent pas sanctionner une équipe qui ferait l'impasse sur certains sous critères. En revanche, il n'est pas possible qu'un critère ne soit pas travaillé durant les 2 phases que sont le renforcement et la confirmation.

Phase 1

Autoévaluation



L'ACM demandant sa labellisation, **télécharge le dossier** et remplit la **fiche de renseignement** sur le site du collectif ESA. Cette phase-là n'a **aucune contrainte temporelle**. En fonction des capacités (financière, humaine, stratégique, politique, motivationnelle...) de l'ACM, la structure peut, par exemple, déposer sa demande à une échéance de 4 mois après le téléchargement ou encore après 2 ans. La structure décide de la temporalité de dépôt de demande. Au moment du dépôt de la demande de Label Qualité auprès de la Commission du Label, l'ACM doit avoir **atteint un minimum de points (Se reporter au chapitre « Scoring »)**.

La **Commission du label**, avec l'ensemble des pièces fournies, **peut revoir le scoring à la hausse ou à la baisse**. La Commission peut aussi demander à ce que des accompagnants se rendent sur site pour affiner le scoring, préciser certains éléments de preuve ou encore échanger plus longuement avec le directeur de l'ACM pour plus d'explications.

S'il y a refus l'ACM repart dans une démarche d'autoévaluation, il travaille sur les points où les points n'ont pas été atteints et redépose une demande ultérieure avec le scoring minimum demandé. Il n'y a pas de nombre limite de dépôt de demande ni de contrainte temporelle.

Si la Commission du Label valide la délivrance, l'ACM peut passer à la deuxième étape. **L'ACM est officiellement labellisé « Label Qualité »**.



Il est **conseillé d'atteindre la moitié des points** entre le score obtenu sur la phase d'autoévaluation et le score minimum de la phase de confirmation. Cette phase dure 2 ans. A la suite des deux années écoulées, l'ACM a 6 mois pour demander une rencontre avec les accompagnants pour débriefer, si cette demande n'est pas effectuée, les accompagnants prennent automatiquement rendez-vous avec l'ACM. Dans les deux cas et à la suite de ce débriefing, l'ACM se fixe les futurs objectifs pour la prochaine étape de 2 ans la phase de confirmation.

Dans cette phase, la Commission du Label s'assure du rendu en date et en heure de la rencontre. Elle n'intervient pas lors de la rencontre. Elle est juste informée par les accompagnants de la situation.

Confirmation



L'ACM doit atteindre le scoring minimum défini (Se conférer au chapitre « Scoring ») à l'issue de la dernière période de 2 ans. Ici encore, l'ACM a 6 mois pour demander une rencontre avec la Commission du Label afin de débriefer. Si cette demande n'est pas effectuée, la Commission prend automatiquement rendez-vous avec l'ACM. Deux accompagnants se déplacent sur le site pour vérifier les éléments de preuve, débriefer et confirmer le scoring. A la suite de cette rencontre, les accompagnants proposent la validation à la Commission du Label.

Cette dernière valide le renouvellement du Label Qualité. Alors, l'entité enclenche à nouveau une nouvelle période de 5 ans. Dans le cas où la Commission du Label ne valide pas le renouvellement du Label Qualité, l'ACM a une année de probité avec un accompagnement renforcé. A la suite de cette année, soit les accompagnants valident le renouvellement soit ils refusent. S'il y a renouvellement du Label Qualité, l'ACM enclenche à nouveau une période de 5 ans en repartant à la phase renforcement. S'il y a un refus de renouvellement par les accompagnants, l'ACM perd son Label Qualité. Il doit alors observer une pause d'une année avant de pouvoir redéposer une demande de Label Qualité (phase d'autoévaluation).

RAPPEL DES ÉTAPES DE LA LABÉLISATION



SCORING

Afin d'instaurer une objectivité dans l'attribution du Label Qualité entre les différents protagonistes, il est nécessaire d'**établir un score permettant d'attribuer ou non le label à l'ACM**. Au-delà de ce score, la démarche collective de progrès établie dans l'ACM et les échanges avec les accompagnant, restent les principaux éléments valorisant le Label Qualité.

Le **score maximal** pouvant être atteint est de **297 points**, sans l'ajout des points du critère « Recherche et Innovation ». Chaque outil présenté dans le cadre du **critère « Recherche & Innovation » vaut 3 points (sous critère) et vient s'ajouter au score maximal**.

Les scores à atteindre sont :

- **La phase d'autoévaluation**, validée par la commission selon **2 conditions cumulatives obligatoires** : atteindre au minimum 40% de la totalité des points dans chaque volet et 50% du score maximal soit 140 points sur 297. N'est pas inclus à ce niveau le volet « Communication du Label Qualité ».
- **La phase de renforcement**, recommandée pour la bonne mise en place de la démarche de progrès. Il est **conseillé de respecter 2 conditions** : atteindre à minima 50% de la totalité des points dans chaque volet et 60% du score maximal soit 178 points sur 297. Il inclut également un nouveau volet (6) : « Communication du Label Qualité ».

Si ce scoring n'est pas atteint, la commission met en place une procédure d'alerte afin de sensibiliser tous les acteurs de l'ACM pour que ces derniers mettent en place des moyens supplémentaires.

- **La phase de confirmation**, validée par la commission selon **2 conditions cumulatives obligatoires** : atteindre au minimum 70% de la totalité des points dans chaque volet et 80% du score maximal soit 238 points sur 297.

Le tableau de la page suivante donne la **valeur des points pour chaque phase selon les 2 conditions cumulatives**, pour la valeur numéraire du pourcentage, le principe de l'arrondi supérieur est appliqué.

RAPPEL DES ÉTAPES DE LA LABÉLISATION

Phase 1 : AUTOEVALUATION

	Volet	Min.	Max.	Volet	Min.	Max.
40% de la totalité des points dans chaque volet	1	31	78	4	19	48
	2	24	60	5	19	48
	3	18	45	6	Néant	Pas d'éval. à cette phase
	7	Pas de min. ou max.				
50% du score maximal	140					279

Phase 2 : RENFORCEMENT

	Volet	Min.	Max.	Volet	Min.	Max.
50% de la totalité des points dans chaque volet	1	39	78	4	24	48
	2	30	60	5	24	48
	3	23	45	6	09	18
	7	Pas de min. ou max.				
60% du score maximal	178					297

Phase 3 : CONFIRMATION

	Volet	Min.	Max.	Volet	Min.	Max.
70% de la totalité des points dans chaque volet	1	55	78	4	34	48
	2	42	60	5	34	48
	3	32	45	6	13	18
	7	Pas de min. ou max.				
80% du score maximal	238					297

Chaque sous critère est noté de la manière suivante :

- **Critère « Pas abordé » (Pa) : 0 point.**
- **Critère « En réflexion » (Er) : 1 point.**
- **Critère « En cours d'expérimentation » (Ece) : 2 points.**
- **Critère « Réalisé » (Re) : 3 points.**

Pour le **volet 7 « Recherche & Innovation »**, **chaque sous critère vaut 3 points**, il n'y a pas de notion « Pas abordé » ou encore « En cours d'expérimentation ».

Afin d'avoir une compréhension commune des 4 niveaux de notation pour les sous critères, voici une explicitation :

- **« Pas abordé »** : l'équipe de l'ACM n'a absolument pas évoqué un objectif pour le sous critère **noté 0 point**.
- **« En réflexion »** : l'équipe de l'ACM a avancé sur ce sous critère. Elle a émis des propositions mais rien de véritablement concret ou des prémices d'objectif. Le niveau est **noté 1 point**.
- **« En cours d'expérimentation »** : l'équipe de l'ACM a réellement travaillé sur le sous critère. L'équipe est capable de présenter des pistes sérieuses de travail, de présenter éventuellement les premiers éléments de preuve ou encore de définir le chemin à parcourir pour valider le sous critère. Le niveau est **noté 2 points**.
- **« Réalisé »** : l'équipe de l'ACM est capable de présenter les éléments de preuve, d'explicitier concrètement le sous critère ou encore d'apporter une autocritique. Le niveau est **noté 3 points**.

ÉVALUATION

L'évaluation n'est pas un contrôle de la DDCS 06, et ne veut surtout pas se poser comme tel. Elle se déroule à la demande du directeur du site, lors d'une demi-journée.

La finalité de l'évaluation est d'échanger sur la démarche de progrès, en se fixant des objectifs sur chaque période de deux ans. L'évaluation est surtout un moment de dialogue entre une équipe et des tiers accompagnants.

L'évaluation doit pouvoir se réaliser avec l'ensemble des acteurs du site : équipe d'animation, équipe de direction, équipe technique, élus (politique ou associatif). Il peut s'avérer difficile de réunir l'ensemble de l'équipe. Dans ce cas, il est intéressant d'avoir un représentant des différentes catégories d'acteurs.

Les modalités d'évaluation selon les phases sont :

- **La phase d'autoévaluation** ou phase 1 : l'ACM réalise cette phase en autonomie avec un archivage des éléments de preuve, puis soumet sa demande d'acceptation de Label Qualité à la Commission. Cette dernière valide ou rejette la demande.
- **La phase de renforcement** ou phase 2 : se déroule avec des accompagnants, ces derniers informent la Commission des éléments et du scoring réalisés. Elle peut émettre une alerte si les éléments fournis ne semblent pas satisfaisants.
- **La phase de confirmation** ou phase 3 : les accompagnants s'assurent de la véracité des éléments fournis par l'ACM et les transmet à la commission avec leur avis. La Commission du Label se prononce sur le renouvellement ou le non renouvellement.
- S'il y a refus, l'ACM entre dans une **période de suivi renforcé** à l'issue de laquelle la Commission du Label se prononce sur le renouvellement ou le refus de renouvellement.

In fine, l'évaluation s'appuie sur ces temps d'échanges entre les accompagnants et l'équipe éducative de l'ACM ainsi que sur les éléments de preuve avancés.

COMMISSION DU LABEL & ACCOMPAGNANTS

La Commission du Label est **l'instance garante de la bonne gestion du Label Qualité**. Elle est la seule entité à **attribuer ou non le Label Qualité** à un ACM ou de le retirer si nécessaire. Elle assure l'évolution des critères et nomme les accompagnants.

Elle est composée d'au moins un **membre de la CAF 06, de la DDCS 06, du FSPVA 06 et du Collectif ESA**. Elle se réunit régulièrement pour assurer la bonne gestion du Label Qualité.

Les accompagnants assurent le soutien et l'appui aux ACM s'engageant dans une démarche de labellisation. Leur deuxième mission est de **conduire les entretiens à chaque fin de phase** (autoévaluation, renforcement et confirmation). Ces entretiens permettent aux accompagnants de comprendre l'implication d'une équipe et d'un organisateur dans cette démarche de progrès voulu par le Label Qualité, de s'assurer de la véracité des documents et d'estimer la justesse de la démarche. En revanche, en cas de litige sur la validation de démarche de progrès, un tiers est associé à la validation ou non validation. Ils **émettent des recommandations et des préconisations**. Ils n'ont **aucun rôle de sanction** (financière, pénale, civile...).

Les accompagnants sont des **professionnels de terrain issus du secteur de l'Éducation Populaire** et plus particulièrement du secteur des ACM (formateur, jury d'examen, animateur, élu...). **Chacun peut devenir accompagnant**, il n'y a pas de conditions de statut salarié, de diplôme ou encore d'âge. **La seule condition** est de démontrer d'une expérience significative en lien avec le milieu de l'Éducation Populaire et les ACM. **Pour candidater**, il suffit d'envoyer un email à l'adresse : label@collectif-esa.org en motivant sa demande accompagnée d'un CV. Une fois votre candidature réceptionnée et validée par la Commission du Label, un entretien vous sera proposé et le processus d'accompagnement vous sera présenté.

Par nécessité déontologique, les accompagnants ne peuvent suivre une structure d'une même commune que leur lieu de travail ou d'un même organisateur.

CONTACTS

Pour un commentaire, une interrogation, un questionnaire, une précision, une demande d'information... L'email de contact du Label Qualité est : label@collectif-esa.org.

L'ensemble des informations relatives au Label Qualité sont à retrouver à l'adresse suivante : <http://collectif-esa.org/label-qualite-acm>

Le dossier est téléchargeable à l'adresse ci-dessus. Puis vous devez aller dans le menu déroulant à « **Label avec critères** ».

Les différents partenaires sont :

- Site de la CAF des Alpes-Maritimes :
<https://www.caf.fr/ma-caf/caf-des-alpes-maritimes/actualites>
- Site de la DDCS des Alpes-Maritimes :
<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Outils/Horaires-et-coordonnees/Direction-Departementale-de-la-Cohesion-Sociale-DDCS>
- Site du Collectif Ensemble Sublimons l'Animation :
<http://www.collectif-esa.org>
- Site du FSPVA 06 :
<http://www.fspma.fr/index.html>

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Cet outil est à compléter dès le téléchargement de ce livret. Afin d'en faciliter la gestion, nous vous recommandons de privilégier l'utilisation du retour qualité dématérialisé à l'adresse suivante : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeyTGpF6i49vbODbXSMFRXaVXdGEhTXTp_8GVIIhJDHhiRaAQ/viewform

Nom de l'organisateur :

Nom du site de l'ACM :

Nom du site de l'ACM :

N° déclaration TAM de l'ACM :

Adresse postale de l'ACM :

Coordonnées téléphoniques sur le site :

Email de contact de l'ACM :

Prénom et nom du directeur de l'ACM :

Coordonnées téléphoniques du directeur :

Email du directeur :

Public ☐ 3/6 ans ☐ 6/12 ans ☐ 13/15 ans ☐ +16 ans

Statut juridique ☐ Fonction publique ☐ ESS (association...) ☐ Marchand

Réseaux sociaux ☐ Site internet ☐ Facebook ☐ Instagram ☐ Google Plus ☐ Autres

☐ En cochant la case ci-contre, j'accepte le traitement informatique des informations recueillies selon les modalités ci-dessous.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Collectif ESA, afin de constituer la base des structures labellisées ou en cours de labellisation et de diffuser l'actualité en lien avec le Label Qualité. Ce fichier informatisé ne peut être revendu ou utilisé à des fins commerciales. Les informations recueillies sont conservées pendant toute la durée du label et sont destinées uniquement aux membres de la Commission Label Qualité. Ces données ne peuvent être utilisées dans d'autres actions du collectif. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer votre droit d'accès à toutes les données suscitées vous concernant : consultation, modification, suppression... Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez adresser votre demande par email label@collectif-esa.org en explicitant vos souhaits. La commission du Label Qualité entreprendra les démarches et vous confirmera par email la bonne application de votre demande.

1. VOLET PÉDAGOGIQUE



ÉLABORATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE EN COHÉRENCE AVEC LE PROJET ÉDUCATIF ET EN CONCERTATION AVEC L'ÉQUIPE D'ANIMATION

	Description	Elément(s) de preuve	Scoring par phase			Outil(s) favorisant la démarche
			1	2	3	
1	S'appuyer sur le diagnostic de territoire ¹ pour la rédaction du projet éducatif, du PEDT ou pédagogique	Présenter les différents projets				
2	Présence d'un projet éducatif	Document(s)				
3	Clarté du projet éducatif	Présentation du projet ou de la méthode				
4	Cohérence entre le diagnostic, le projet éducatif et le projet pédagogique	Présentation des objectifs				
5	Écriture et participation de l'équipe au projet pédagogique	Planning de réunion Ordre du jour Nombre d'échange avec l'équipe				
6	Méthode pédagogique	Explication de la démarche, présentation d'outils (jeux, journée pédagogique, arbre...)				

¹ Si le diagnostic de territoire n'existe pas, l'ACM doit le mettre en œuvre en partenariat avec la CAF, la DDCS, le Conseil départemental, la commune...

Observations (cette partie est un espace de prise de notes, d'affinement des sous critères ou encore un outil de suivi)

Rappel des points :

Pa / Pas abordé : 0 point - **Er / En réflexion :** 1 point - **Ece / En cours d'expérimentation :** 2 points - **Va / Validé :** 3 points

Date	Phase autoévaluation		/18	Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de renforcement			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de confirmation			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission

OUTIL PÉDAGOGIQUE

	Description	Elément(s) de preuve	Scoring par phase			Outil(s) favorisant la démarche
			1	2	3	
1	Existence d'un arbre ou existence d'un autre outil pédagogique présentant la relation entre les objectifs et les activités	Présenter l'outil : Réal Photo				
2	Développement d'outils ou de méthodes d'appréhension de l'arbre ou d'un autre outil pédagogique	Présentation et explicitation des outils ou méthodes				
3	Lisibilité ² et originalité de l'arbre pédagogique ou d'un autre outil pédagogique	Présentation de l'outil utilisé				
4	Pertinence de l'outil conduisant à une action cohérente	Présentation de l'outil utilisé				
5	Cohérence entre les différents objectifs et les activités	Logique entre objectifs généraux et opérationnels Logique entre objectifs et activités				
6	Utilisation par l'équipe de l'arbre pédagogique ou autre outil	Explication de l'appropriation Projet d'animation Projet d'activité				
7	Accessibilité de l'arbre ou autre outil pédagogique au grand public dans l'ACM	Photo				
8	Présentation de l'arbre ou autre outil pédagogique au grand public	Explication de la méthode et de l'emplacement				

²La lisibilité est l'aspect visuel, l'orthographe, la qualité de finition...

Observations (cette partie est un espace de prise de notes, d'affinement des sous critères ou encore un outil de suivi)

Rappel des points :

Pa / Pas abordé : 0 point - **Er / En réflexion :** 1 point - **Ece / En cours d'expérimentation :** 2 points - **Va / Validé :** 3 points

Date	Phase autoévaluation		/24	Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de renforcement			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de confirmation			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission

TEMPS DE PRÉPARATION

	Description	Elément(s) de preuve	Scoring par phase			Outil(s) favorisant la démarche
			1	2	3	
1	Les temps de préparation sont définis et respectés	Document cadre				
2	Au moins un tiers du temps de préparation est réalisé sur le site où se déroulera l'ACM	Feuille d'émargement				
3	Répartition du temps de préparation : démarche pédagogique, création, projet d'animation, cohésion d'équipe...	Reporting des heures de préparation (contenu, déroulement...)				
4	Les reconnaissances de terrain ³ en local sont comprises dans la préparation (repérage)	Planning Compte-rendu de réunion				
5	L'activité ou les projets d'animation font l'objet d'un temps de préparation entre les jeunes et l'équipe d'animation	Compte rendu de ces décisions (conseil d'enfants...)				
6	Les activités extérieures en local font l'objet d'un temps de préparation sur le site du prestataire	Rencontre : - Du site - Du personnel				

³ La reconnaissance de terrain comprend : les sites naturels, les parcs et jardins, les champs, les activités mises en place par l'ACM et se déroulant en ville...

Observations (cette partie est un espace de prise de notes, d'affinement des sous critères ou encore un outil de suivi)

Rappel des points :

Pa / Pas abordé : 0 point - **Er / En réflexion :** 1 point - **Ece / En cours d'expérimentation :** 2 points - **Va / Validé :** 3 points

Date	Phase autoévaluation		/18	Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de renforcement			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de confirmation			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission

ÉVALUATION DE L'ACTION

	Description	Elément(s) de preuve	Scoring par phase			Outil(s) favorisant la démarche
			1	2	3	
1	Évaluation avec les enfants	Présentation des outils				
2	La structure s'appuie sur des évaluations externes (familles, tiers...)	Présenter : Présenter : - Conventions contrats - Evaluations				
3	Présence d'outils d'évaluation (créer ou arbre pédagogique)	Présenter : -L'outil -Compte-rendu -Pertinence				
4	Présentation des indicateurs de réussite (cohérence, pertinence, originalité...)	Présentation des outils (Grille d'évaluation...)				
5	Mise en place d'analyse de pratique sur la posture de l'animateur et la conduite des animations	Présentation des modes d'évaluation et bilans de ces évaluations				
6	Analyse des décalages entre l'objectif de départ et l'objectif atteint	Grille d'évaluation ou autre(s) outil(s) complété(s)				

Observations (cette partie est un espace de prise de notes, d'affinement des sous critères ou encore un outil de suivi)

Rappel des points :

Pa / Pas abordé : 0 point - **Er / En réflexion :** 1 point - **Ece / En cours d'expérimentation :** 2 points - **Va / Validé :** 3 points

Date	Phase autoévaluation		/18	Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de renforcement			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de confirmation			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission

Note(s) générale(s) sur le volet

2. VOLET ENFANT & FAMILLE



ENFANT AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

	Description	Elément(s) de preuve	Scoring par phase			Outil(s) favorisant la démarche
			1	2	3	
1	La structure s'inscrit dans des démarches pédagogiques ⁴ portant les valeurs de l'Éducation Populaire	Signifier sa démarche				
2	Sensibilisation contre la maltraitance : harcèlement moral & physique, racket... (enfants, familles et équipe)	Sous quelle forme				
3	Les jeunes identifiés comme ayant besoin d'un accompagnement particulier font l'objet de temps de concertation (mise en place d'objectifs écrits)	Cahier de suivi Compte rendu				
4	La transgression ⁵ de la règle fait l'objet d'une réflexion au sein de l'ACM	Quelle démarche				
5	Chaque enfant dispose d'un espace personnalisé (où il peut y déposer ses effets)	Photos				
6	Les jeunes disposent d'espaces et de moyens pour faire remonter leur avis, envies...	Présenter les outils Présenter le reporting Présenter les réponses apportées				
7	Le directeur de l'ACM établit des passerelles à un changement d'ACM du jeune	Quelle démarche				
8	L'équipe éducative développe un réseau partenarial éducatif	Présenter ce réseau Convention de partenariat				
9	L'équipe éducative respecte le rythme et les besoins de l'enfant	Présenter les plannings Présenter les réflexions				

⁴ L'individu est au centre des préoccupations : écoute active, démocratie, esprit critique, concept de bientraitance, humanisme, émancipation, conscientisation...

⁵ La transgression de la règle peut amener à la sanction. Ici, il est important de comprendre comment l'équipe éducative fait appliquer la sanction.

Observations (cette partie est un espace de prise de notes, d'affinement des sous critères ou encore un outil de suivi)

Rappel des points :

Pa / Pas abordé : 0 point - **Er / En réflexion :** 1 point - **Ece / En cours d'expérimentation :** 2 points - **Va / Validé :** 3 points

Date	Phase autoévaluation		/27	Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de renforcement			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de confirmation			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission

LIEN AVEC LES FAMILLES

	Description	Elément(s) de preuve	Scoring par phase			Outil(s) favorisant la démarche
			1	2	3	
1	Les familles sont invitées à visiter la structure*	Carton d'invitation Suivi fréquentation Photo				
2	Projet pédagogique, d'animation, bilan, photo, sont transmis aux familles	Présenter les documents				
3	Le mode d'accueil des familles est spécifiquement prévu et aménagé	Présenter le document cadre				
4	Les productions, expositions, spectacles des enfants, sont exposés aux familles	Attestation sur l'honneur Photo				
5	Les productions, expositions, spectacles des enfants, sont exposés aux familles Les familles sont impliquées dans la structure: conseil de parents, groupe de travail, réunions, participation aux sorties, soutien matériel...	Attestation Compte-rendu de réunion Valorisation de cette implication en heure (reporting) Photo Calendrier				
6	La structure met en place une procédure de réclamation (conflit, doléance...)	Présenter la procédure Présenter le reporting de ces réclamations Expliciter les réponses apportées				

*seront pris en compte les consignes de certains organisateurs qui refusent que les parents entrent dans les structures (plan Vigipirate).

Observations (cette partie est un espace de prise de notes, d'affinement des sous critères ou encore un outil de suivi)

ACCUEIL DE JEUNE PORTEUR DE HANDICAP OU A ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE

	Description	Elément(s) de preuve	Scoring par phase			Outil(s) favorisant la démarche
			1	2	3	
1	Protocole d'Accueil Individualisé de l'enfant : cahier de suivi, critères d'évolution et d'évaluation...	Présenter le protocole individualisé				
2	Protocole d'accompagnement des familles	Présenter le protocole famille				
3	Présence d'une personne référente dans l'équipe	Engagement sur l'honneur du directeur de site				
4	Mise en place d'un suivi de formation en externe (Groupe d'Appui Handicap, fédérations d'éducation populaire, CNFPT...) ou mise en place d'une démarche de réflexion en interne	Externe : présenter les feuilles d'émargement Interne : présenter le compte-rendu et les feuilles d'émargement				
5	Chaque enfant dispose d'une personne référente type Assistant de Vie et de Loisirs (AVL)	Organigramme				

Observations (cette partie est un espace de prise de notes, d'affinement des sous critères ou encore un outil de suivi)

Rappel des points :

Pa / Pas abordé : 0 point - **Er / En réflexion :** 1 point - **Ece / En cours d'expérimentation :** 2 points - **Va / Validé :** 3 points

Date	Phase autoévaluation		/15	Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de renforcement			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de confirmation			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission

Note(s) générale(s) sur le volet

3.

VOLET FORMATION



FORMATION CONTINUE DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION

	Description	Elément(s) de preuve	Scoring par phase			Outil(s) favorisant la démarche
			1	2	3	
1	Démarche de recensement des besoins ou attente de formation individuelle ou collective	Document annuel de synthèse Bilan des entretiens individuels				
2	Plan de formation	Présenter le plan de formation				
3	Bilan des formations suivies en interne ou externe	Feuille(s) d'émargement Attestation de présence				
4	Présence d'une bibliothèque pédagogique pour l'équipe d'animation : abonnement- revue, livres, ordinateur	Récépissé d'abonnement Photos				
5	Participation à une formation de tuteur en intra ou par le biais d'un organisme	Feuille d'émargement Attestation				
6	Identifier la prévention des risques en cas de sortie et sur site	Présenter le document cadre				
7	Les membres de l'équipe d'animation de l'ACM participent à des jurys d'examen	Présenter le document cadre				
8	Les membres de l'équipe d'animation sont impliqués dans des commissions, des organismes d'Éducation Populaire	Attestations Planning de travail Conventions				

Observations (cette partie est un espace de prise de notes, d'affinement des sous critères ou encore un outil de suivi)

Rappel des points :

Pa / Pas abordé : 0 point - **Er / En réflexion :** 1 point - **Ece / En cours d'expérimentation :** 2 points - **Va / Validé :** 3 points

Date	Phase autoévaluation		/24	Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de renforcement			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de confirmation			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission

ACCUEIL DES STAGIAIRES DE LA FORMATION

	Description	Elément(s) de preuve	Scoring par phase			Outil(s) favorisant la démarche
			1	2	3	
1	Maximum de 2 stagiaires simultanément par tuteur ⁶	Présenter la convention de stage				
2	3 rencontres avec l'organisme de formation du stagiaire sur les formations longues	Planning Ordre du jour Emargement				
3	Intronisation : dossier d'accueil, présentation de la structure, du tuteur, des outils, des objectifs...	Présenter les outils				
4	Rencontres régulières du stagiaire sur le terrain	Présenter les outils Compte rendu de l'évaluation				
5	L'ACM initie une démarche interne de formation de tuteur ou fait appel à un organisme de formation	Présenter la démarche Emargement des feuilles de présence Planning Rencontre avec le(s) tuteur(s)				
6	Les tuteurs participent en qualité de formateur à des sessions de formation sur la partie théorique (BAFA-BPJEPS) en centre de formation	Planning de travail Conventions Convocations Feuille d'emargement Support et contenu de l'intervention				
7	Les outils de formation et les échanges sont consignés afin de permettre une traçabilité de la progression	Présenter le mode de conservation				

⁶ Le tuteur est la personne chargée d'accompagner le stagiaire. Il n'est pas forcément le directeur de l'ACM. Pour la formation professionnelle, il doit avoir reçu une formation (interne ou externe) de tuteur et être à un niveau de diplôme égal ou supérieur au stagiaire accompagné. Pour la formation volontaire, le tuteur doit avoir un minimum de 2 saisons en qualité d'animateur.

Observations (cette partie est un espace de prise de notes, d'affinement des sous critères ou encore un outil de suivi)

Rappel des points :

Pa / Pas abordé : 0 point - **Er / En réflexion :** 1 point - **Ece / En cours d'expérimentation :** 2 points - **Va / Validé :** 3 points

Date	Phase autoévaluation		/21	Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de renforcement			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de confirmation			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission

Note(s) générale(s) sur le volet

4.

VOLET AMÉNAGEMENT, CRÉATIVITÉ & OUVERTURE



DÉCORATION & AMÉNAGEMENT DU SITE

	Description	Elément(s) de preuve	Scoring par phase			Outil(s) favorisant la démarche
			1	2	3	
1	Les lieux de vie et les salles doivent être aménagés pour mettre en place des espaces lecture, calme, apaisement...	Photo Facture achat de matériel Projet pédagogique				
2	L'équipe d'animation en définit l'utilisation avec les jeunes	Photo Consignation des engagements bipartis				
3	La structure doit être transformée en fonction du thème choisi. L'entrée de la structure doit particulièrement être aménagée de façon à donner envie d'y rentrer	Photo Liens du website				
4	Décoration de l'espace d'activité (salle, air de jeux...)	Photo Descriptif Facture d'achat de matériel				

Observations (cette partie est un espace de prise de notes, d'affinement des sous critères ou encore un outil de suivi)

Rappel des points :

Pa / Pas abordé : 0 point - **Er / En réflexion :** 1 point - **Ece / En cours d'expérimentation :** 2 points - **Va / Validé :** 3 points

Date	Phase autoévaluation		/12	Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de renforcement			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de confirmation			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission

DÉVELOPPEMENT DE LA CRÉATIVITÉ

	Description	Elément(s) de preuve	Scoring par phase			Outil(s) favorisant la démarche
			1	2	3	
1	Favoriser la sublimation de l'activité : ambiance, déguisements, dynamisme, décors...	Photo Facture d'achat Descriptif				
2	Présence d'une régie avec du matériel diversifiée et notamment avec des éléments de récupération	Présenter le listing Attestation sur l'honneur				
3	Développer les compétences des animateurs	Attestation sur l'honneur Formation avec le thème de la création Formation interne ou externe Emargement Planning de travail Plan de formation réalisé				
4	Présence de partenaires extérieurs	Photo des travaux Contrat				

Observations (cette partie est un espace de prise de notes, d'affinement des sous critères ou encore un outil de suivi)

Rappel des points :

Pa / Pas abordé : 0 point - **Er / En réflexion :** 1 point - **Ece / En cours d'expérimentation :** 2 points - **Va / Validé :** 3 points

Date	Phase autoévaluation		/12	Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de renforcement			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de confirmation			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission

ACCUEIL OUVERT SUR SON TERRITOIRE

	Description	Elément(s) de preuve	Scoring par phase			Outil(s) favorisant la démarche
			1	2	3	
1	Intégration des spécificités du territoire dans la rédaction du projet pédagogique ou d'animation	Présenter le projet pédagogique ou d'animation				
2	Sorties culturelles ou sportives favorisées sur le territoire local	Bilan d'activités Contrat de partenariat Photo				
3	Participation aux manifestations locales	Bilan d'activités Photo				
4	Mise en place d'une dynamique de réseau partenarial : manifestation, évènement, festival...	Présentation du document cadre identifiant la dynamique de réseau				
5	Mise en place de procédure de départ en vacances (Mini camp...)	Planning Compte-rendu Photos				
6	Favoriser la découverte d'une autre culture ⁷	Présenter les projets pédagogiques ou d'animation				
7	Si la prestation de prix est identique, l'ACM favorise le prestataire de l'économie sociale et solidaire, à celui de l'économie marchande	Présenter les devis Présenter un bilan				
8	Participation à un maillage territorial des ACM	Démontrer cette participation				

⁷ Ce critère s'entend comme territoire au-delà d'une région où est implanté un ACM. Le territoire considéré est le territoire national, européen et international.

Observations (cette partie est un espace de prise de notes, d'affinement des sous critères ou encore un outil de suivi)

Rappel des points :

Pa / Pas abordé : 0 point - **Er / En réflexion :** 1 point - **Ece / En cours d'expérimentation :** 2 points - **Va / Validé :** 3 points

Date	Phase autoévaluation		/24	Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de renforcement			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de confirmation			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission

Note(s) générale(s) sur le volet

5. VOLET ACTIONS SPÉCIFIQUES



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

	Description	Élément(s) de preuve	Scoring par phase			Outil(s) favorisant la démarche
			1	2	3	
1	Démarche interne de développement durable, labellisation, Centre Ecohérent de l'ACM ou autre Label de développement durable	Présent dans le projet pédagogique				
2	Mise en place de projet d'animation autour du développement durable	Présenter les projets				
3	La structure fait appel à des prestataires certifiés ⁸	Présenter les justificatifs				
4	Utilisation de matériel recyclé ou autre	Photo				

⁸ La certification d'un partenaire peut se traduire par : l'Eco Label Européen, Clé Verte, ISO 20 121 ou encore ISO 26 000

Observations (cette partie est un espace de prise de notes, d'affinement des sous critères ou encore un outil de suivi)

Rappel des points :

Pa / Pas abordé : 0 point - **Er / En réflexion :** 1 point - **Ece / En cours d'expérimentation :** 2 points - **Va / Validé :** 3 points

Date	Phase autoévaluation		/12	Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de renforcement			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de confirmation			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission

DÉVELOPPEMENT D'ACTION CITOYENNE

Scoring par phase

	Description	Elément(s) de preuve	Scoring par phase			Outil(s) favorisant la démarche
			1	2	3	
1	Mise en place d'outil d'expression sur la structure	Présentation des outils				
2	Les jeunes sont associés aux différentes décisions	Présentation de la démarche				
3	Mise en place de projet sur la notion de civisme	Présenter le projet				
4	Développement de l'esprit critique	Débat Démarche				

Observations (cette partie est un espace de prise de notes, d'affinement des sous critères ou encore un outil de suivi)

Rappel des points :

Pa / Pas abordé : 0 point - **Er / En réflexion :** 1 point - **Ece / En cours d'expérimentation :** 2 points - **Va / Validé :** 3 points

Date	Phase autoévaluation		/12	Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de renforcement			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de confirmation			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission

PRÉVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ

	Description	Elément(s) de preuve	Scoring par phase			Outil(s) favorisant la démarche
			1	2	3	
1	Proposer un repas favorisant l'équilibre alimentaire	Démarche Diététicien				
2	Qualité des produits	Circuit court Bio				
3	Mise en place de projet d'animation autour de la nutrition et la santé	Présenter le projet Le bilan				
4	Sensibiliser l'équipe à la notion de maltraitance (interne ou externe), réflexion adaptée à la structure	Document cadre Emargement de la formation				
5	Mise en place d'action de sensibilisation à une hygiène de vie : sommeil, activité physique, dépendance (jeux vidéo, alcool, tabac, drogue...)	Présenter les actions Planning Bilan				
6	Sensibilisation aux comportements sexuels à risques	Présenter les actions Planning Bilan				
7	Présentation de l'organisation des déplacements	Document cadre				
8	Hygiène des locaux	Plan de nettoyage Fréquence				

Observations (cette partie est un espace de prise de notes, d'affinement des sous critères ou encore un outil de suivi)

Rappel des points :

Pa / Pas abordé : 0 point - **Er / En réflexion :** 1 point - **Ece / En cours d'expérimentation :** 2 points - **Va / Validé :** 3 points

Date	Phase autoévaluation		/24	Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de renforcement			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de confirmation			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission

Note(s) générale(s) sur le volet

6. VOLET COMMUNICATION DU LABEL QUALITÉ



PROMOTION DU LABEL

		Scoring par phase		Outil(s) favorisant la démarche
Description	Elément(s) de preuve	9	2 3	
1 L'ACM fait apparaître sur l'ensemble de ses outils le logo du Label Qualité	Présenter les outils de communication	/		
2 La structure met en place une charte Label Qualité	Présenter la charte du Label Qualité	/		
3 La structure communique sur la charte par la diffusion (parents, partenaires, financeurs, politiques...) sur tous les supports que peut utiliser le site (site internet, page Facebook...)	Présenter les supports de communication	/		
4 L'ACM adhère à un mouvement, fédération, union de l'Éducation Populaire ou Éducation Nouvelle.	Présenter l'adhésion ¹⁰	/		
5 Le directeur met en place un document de soutien entre lui et sa hiérarchie	Présenter le document cadre	/		
6 L'équipe s'engage par écrit à mettre en œuvre tous les moyens pour atteindre les objectifs du Label	Présenter le document d'engagement	/		

⁹ Pour la phase d'autoévaluation, le critère « Promotion du Label » ne peut être travaillé car la structure n'est pas labellisée. Ce critère ne peut faire l'objet d'un travail qu'une fois le label attribué.

¹⁰ L'adhésion présentée doit être à jour de l'année correspondante à l'une des trois phases : Autoévaluation, Renforcement & Confirmation.

Observations (cette partie est un espace de prise de notes, d'affinement des sous critères ou encore un outil de suivi)

Rappel des points :

Pa / Pas abordé : 0 point - **Er / En réflexion :** 1 point - **Ece / En cours d'expérimentation :** 2 points - **Va / Validé :** 3 points

/	Phase autoévaluation	/		/	/	/
Date	Phase de renforcement		/18	Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de confirmation			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission

Note(s) générale(s) sur le volet

7. VOLET RECHERCHE & INNOVATION



Ce critère est volontairement vide. C'est à l'équipe pédagogique de définir l'innovation qu'elle apporte sur le site. Cette innovation peut s'entendre pour une démarche pédagogique, la façon de conduire une réunion, une méthode d'évaluation. L'absence d'innovation ne fait pas perdre de point. Les points attribués ne viendront que renforcer la notation finale.

Scoring par phase ¹¹						
	Description	Elément(s) de preuve				Outil(s) favorisant la démarche
			1	2	3	
1						
2						
3						
4						
5						
6						

¹¹ Attention dans ce critère, les sous critères sont tous notés sur 3 points. Le sous critère présenté doit mettre en avant un caractère réellement novateur.

Observations (cette partie est un espace de prise de notes, d'affinement des sous critères ou encore un outil de suivi)

Dans ce volet, chaque sous critère présenté vaut 3 points quelle que soit la phase

Date	Phase autoévaluation		<i>/Pas de maximum et pas de minimum</i>	Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de renforcement			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission
Date	Phase de confirmation			Signature Directeur	Signature Elu	Signature Commission

REMERCIEMENTS

Ce Label Qualité ACM est un projet collectif impliquant l'ensemble des acteurs des ACM sur le territoire des Alpes-Maritimes :

Les porteurs du projet :

- La Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Alpes-Maritimes
- Le Fonds de Solidarité et de Promotion de la Vie Associative
- Le Collectif Ensemble Sublimons l'Animation

Les contributeurs ci-dessous ont sur leur temps personnel ou professionnel apporter leur contribution pour réfléchir, élaborer et ou tester le Label Qualité ACM :

- Agnès FANTINO
- Alice MARVINT
- Amory FAVEREAU
- Anthony de LIONCOURT
- Anthony JOINET
- Antony SORRENTO
- Audrey LOVARCO
- Audrey PARADIS
- Barbara BIGNON
- Beena GUITTAT
- Benjamin HAUPAIX
- Brigitte LELONG
- Charley DEVEAU
- Charlotte AUTRAN
- Edwige FOURCOU
- Franck LEVIEUX
- Frédéric DANESI
- Gilles CAPPADORO
- Janique MONTARIOL
- Hélène CHEVALIER
- Julien THUILLIEZ
- Karen SORI
- Lionel CORBIN
- Ludovic HEDBAUT
- Marc De La FUENTES
- Margot SESTON
- Marielle ASTIER
- Pierre PLANSON
- Sabine FOURNIGAULT
- Sami BENHOUIDHEG
- Sandra BOURLIER
- Simba PARDINI LEONE
- Stéphanie EMILY
- Stéphanie LUDGER
- Virginie LEONI
- Wissem OUESLATI
- Yann BEAUCAMPS
- Yann MACRIN.

Les structures ci-dessous ont mis à disposition ou libéré leur personnel, ont accueilli des groupes de travail, ont été lieu d'expérimentation du Label Qualité ou encore ont apporté leurs moyens :

- Association le Serpolet
- CAF 06
- CEMEA PACA
- Cannes Jeunesse
- CMEA PACA
- CDMM
- CEJAM
- CMEF Cap d'Ail
- Collectif ESA
- DDSC 06
- Forum Nice Nord
- Francas 06
- La Semeuse
- LEA Grasse
- L'Ibis
- OMJCL Drap
- Mairie de Beausoleil
- Mairie de Cagnes sur Mer
- Mairie de Cannes
- Mairie de Golfe-Juan
- Mairie de Mandelieu
- Mairie de Mouans-Sartoux
- Mairie Saint-Laurent du Var
- Mairie de Théoule sur Mer
- Mairie de Vallauris
- Rêves et Veillées
- SIVOM Val Banquière
- UFCV PACA

ANNEXES

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU SCORING

Scoring :

Pas abordé : 0 point

En réflexion : 1 point

En cours d'expérimentation : 2 points

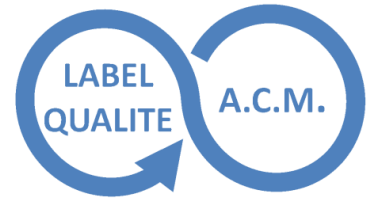
Réalisé : 3 points

	Phase 1 Auto Evaluation	Phase 2 Renforcement	Phase 3 Confirmation	Points max.
Élaboration du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et en concertation avec l'équipe d'animation				/18
Outils pédagogiques				/24
Temps de préparation				/18
Évaluation de l'action	Score Mini Phase 1	Score Mini Phase 2	Score Mini Phase 3	/18
TOTAL VOLET 1	/31	/39	/55	/78
Enfant au cœur des préoccupations				/27
Lien avec les familles				/18
Accueil de jeune porteur de handicap ou à accompagnement spécifique	Score Mini Phase 1	Score Mini Phase 2	Score Mini Phase 3	/15
TOTAL VOLET 2	/24	/30	/42	/60
Formation continue de l'équipe d'animation				/24
Accueil des stagiaires de la formation	Score Mini Phase 1	Score Mini Phase 2	Score Mini Phase 3	/21
TOTAL VOLET 3	/18	/23	/32	/45
Décoration & aménagement du site				/12
Développement de la créativité				/12
Accueil ouvert sur son territoire	Score Mini Phase 1	Score Mini Phase 2	Score Mini Phase 3	/24
TOTAL VOLET 4	/19	/24	/34	/48
Développement durable et éducation à l'environnement				/12
Développement d'action citoyenne				/12
Prévention santé & sécurité	Score Mini Phase 1	Score Mini Phase 2	Score Mini Phase 3	/24
TOTAL VOLET 5	/19	/24	/34	/48
Promotion du label	Pas évalué Phase 1	Score Mini Phase 2	Score Mini Phase 3	/18
TOTAL VOLET 6	Néant	/09	/13	/18
SOUS-TOTAL (1+2+3+4+5+6)	/140¹²	/178	/238	/297
Toute action innovante				
TOTAL VOLET 7				
TOTAL GÉNÉRAL (SOUS-TOTAL + TOTAL 7)	/140¹³	/178	/238	/297

¹² En phase 1, le total considéré est de 297 points moins 18 soit 279 points. Ensuite, il faut multiplier par 55% pour trouver la moyenne de la phase 1 pour le critère 6 soit 140 points.

¹³ Idem qu'au point 12.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR



Je soussigné, Mme. M.....,

le/la directeur(trice) de l'accueil collectif de mineurs de.....

géré par l'organisateur.....

Atteste des éléments ci-dessous :

- Assure de mettre en place le Label Qualité pour améliorer la qualité pédagogique pour le public accueilli.
- Certifie avoir entrepris ce parcours de labellisation dans un objectif de démarche de progrès et non de compétition avec les autres structures.
- Affirme entreprendre un réel travail avec l'ensemble de l'équipe de l'accueil collectif de mineurs : élus politiques, équipe de direction, équipe pédagogique, équipe technique et partenaires.
- Certifie sur l'honneur que l'ensemble, des éléments portés, est exact et sincère.

Toute fausse déclaration ou falsification de document peut entraîner le refus ou le retrait du Label Qualité.

Pour faire valoir ce que de droit.

**Élu de l'organisation
(Publique ou privée)**

Le directeur de l'ACM



RETOUR QUALITÉ

Cet outil est à retourner au groupe de travail à la suite de chaque période d'accompagnement de deux ans. Afin d'en faciliter la gestion, nous vous recommandons de privilégier l'utilisation du retour qualité dématérialisé à l'adresse suivante : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSed7bEpdIUPJxiO6UQBjI5IEZS8jIHuXJ2MrK7cB9rEjmHBCw/viewform>.

Si une croix est positionnée sur une ligne entre deux valeurs, la plus petite est prise en compte. Il n'y a que les notations , en nombre entier , qui sont prises en compte. Noter vos observations si besoin.

Organisateur :

Site :

Directeur :

Désignation	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Observation(s)
Qualité & pertinence des critères du label											
Praticité et facilité d'utilisation du document											
Qualité du document											
Qualité des échanges											
Écoute des accompagnants											
Pertinence des outils internet											
Satisfaction globale											

Comment ou quel critère voudriez-vous voir évoluer ou apparaître ?